

FICHE DE SUIVI D'OPÉRATION

DECISIONNELLE		D'INFORMATION	X
A l'attention des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)			
Objet : Etudes d'Aménagement Foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) des communes de Lempzours – Négrondes – Vaunac et Eyzérac.			

Récapitulatif chronologique :

- Le 12 février 2016 : *délibération* du Conseil Municipal de la commune de Vaunac, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 30 juillet 2020 : *délibération* du Conseil Municipal de la commune d'Eyzérac, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 5 octobre 2020 : *délibération* du Conseil Municipal de la commune de Négrondes, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 11 octobre 2020 : *délibération* du Conseil Municipal de la commune de Lempzours demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur la totalité de son territoire.
- Le 19 février 2020 : ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de Périgueux désignant le Président de la CIAF en la personne de M. Alain LESPINASSE, Commissaire enquêteur.
- Le 29 mars 2021 : *institution* par délibération de la Commission permanente du Département, de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) et autorisation du lancement des études d'aménagement foncier.
- Le 7 avril 2021 : *constitution* de la CIAF par arrêté du Président du Conseil Départemental.

- Le 7 octobre 2021 : signature des ordres de service des prestataires désignés après appel d'offres.
 - Pour le volet foncier :
 - M. Philippe COUTURE – Cabinet ECTAUR de Blaye.
 - Pour un montant de : **24 980 € HT – 29 976 € TTC**
 - Pour le volet environnement :
 - M. Philippe MENARD – BKM Environnement de Bordeaux.
 - Pour un montant de : **40 780 € HT – 48 936 € TTC**

- Le 14 octobre 2021 : première réunion de la CIAF avec pour ordre du jour :
 1. Présentation du Cabinet de géomètres experts chargé du volet foncier de l'étude d'aménagement ;
 2. Présentation du Bureau d'études chargé du volet environnement de l'étude d'aménagement ;
 3. Présentation du déroulé et du planning des études d'aménagement ;
 4. Questions diverses.

- Entre octobre 2021 et octobre 2022 : déroulement des études d'aménagement foncier.